



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66007

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du personnel de surveillance des centres pénitentiaires. A la suite du vaste mouvement national de protestations organisé en août dernier, le Gouvernement avait annoncé la mise en place de moyens renforcés de sécurité pour les gardiens de prison. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des nouvelles dispositions prises en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Un dispositif de renforcement des moyens affectés à la sécurité des établissements pénitentiaires a été défini à la suite des mouvements collectifs des personnels pénitentiaires d'août et septembre derniers. Il sera mis en œuvre dans les conditions suivantes : équipement en portiques de détection, 7 MF sont consacrés à la mise en place de tels portiques à l'entrée des ateliers des établissements qui n'en sont pas encore dotés. Cette mesure est en cours d'achèvement. Équipement en dispositifs d'alarme individuels et portatifs de tous les postes de travail situés en détention. Cette mesure, d'un coût global de 36 MF, sera réalisée en deux tranches au cours des années 1993 et 1994. Plan de renforcement des moyens immobiliers de sécurité : la loi de finances rectificative pour 1992 a ouvert un crédit exceptionnel de 75 MF d'autorisation de programme qui permettra l'engagement ou la réalisation des opérations suivantes : 1o équipement de 55 établissements en filins anti-hélicoptères : 25 sites sont déjà équipés, 30 autres le seront au cours du premier semestre 1993 ; 2o amélioration des dispositifs de sécurité des maisons centrales de Clairvaux et de Moulins : les travaux sont en cours à Clairvaux ; ils débuteront à la fin du premier semestre 1993 à Moulins ; 3o installation de herses à l'entrée de toutes les maisons centrales qui n'en sont pas encore dotées : cette opération sera réalisée au cours de l'année 1993 ; 4o aménagement de deux nouveaux services médico-psychologiques régionaux ; 5o renforcement de la sécurité de trois maisons d'arrêt érigées en maisons d'arrêt régionales et lancement des études de définition du concept de maison centrale à petit effectif. Ces deux dernières catégories d'opération seront aussi engagées en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66007

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5801